Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260914-DEC_2026_87-AI

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DÉCISION DU MAIRE N° DEC_2026_87

Objet : Convention de location – SNCF RESEAU / Société ESSET

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.52 en date du 2 avril 2026 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la convention proposée par SNCF RESEAU à la commune de Montbard permettant d'occuper les terrains d'une superficie d'environ 1 000 m², localisés en gare de Montbard sous teinte jaune sur le plan ci-dessous pour l'aménagement d'un parking véhicules.



DECIDE

Article 1 : De louer à SNCF Réseau, représentée par la société ESSET, un terrain d'environ 1 000 m² en gare de Montbard à compter du 1er octobre 2026 pour une durée de 10 ans jusqu'au 30/09/2036 afin d'y créer un parking véhicules.

Article 2 : La redevance annuelle est fixée à 250 € HT, révisable suivant l'index ILAT à la date anniversaire de la convention. Elle sera payable annuellement et d'avance.
Le montant annuel du forfait des impôts et taxes s'élève à 25 € HT. Il est payable aux mêmes conditions que la redevance.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 14/09/2026
Qualité : Maire